



*Confédération paysanne
du Doubs et du Territoire de Belfort*

Cahier de doléances paysan

Rencontre avec M. Le Préfet du Doubs

5 février 2024

1. Le respect républicain et l'égalité de traitement pour notre syndicat.

Nous souhaitons avoir un égal accès aux informations et aux commissions. Quelques épisodes nous font penser que des dossiers auraient été mieux traités si nos adhérents n'avaient pas été à la Conf.

Des informations ne nous parviennent pas toujours aussi « vite » ou de manière complète. Nous vous demandons d'être garant de cette égalité de traitement.

Nécessité de démocratie et de pluralisme syndical, et d'équité :

Nous avons une vive inquiétude sur le **Décret sur les règles de scrutin, de financement et de représentativité aux élections professionnelles agricoles** : modalités de financement et d'accès au vote dans le cadre du scrutin des élections professionnelles agricoles (exclusion des cotisants solidaires). Nous avons interpellé votre prédécesseur par courrier fin 2023 sur ce sujet

2. Le revenu paysan est la base de toute politique agricole cohérente et responsable :

Il est vital de pérenniser des revenus tout en donnant une trajectoire claire pour le modèle agricole (alimentaire, climatique...). La préservation du modèle agricole français « à taille humaine » est nécessaire, passant par des mesures contraignantes empêchant les agrandissements et les formes sociétaires qui contournent les règles de la SAFER et d'accès au foncier. Une réforme doit être engagée sur ce volet.

Les intermédiaires entre production agricole et mise en marché jouissent d'une impunité inconvenante : leurs marges doivent être encadrées.

La consommation de foncier pour les surfaces commerciales ainsi que le rôle des groupes de GMS dans la baisse mécanique du revenu paysan reste pour nous un sujet majeur de mobilisation et de vigilance.

3. AOP Comté, ne pas remettre en cause les protections, ne pas se tirer une balle dans le pied

La confédération paysanne est fortement impliquée dans l'organisation et le développement de la filière Comté. Le « Groupe comté » composé de membres confédérés du Doubs du Jura et de l'Ain se regroupe régulièrement pour appuyer ses représentants au sein du CIGC, et plus particulièrement au sein du CA du CIGC.

La Confédération Paysanne a toujours porté une voie favorable à une production mesurée de fromage en lien avec les potentiels pédoclimatiques de notre région. La production de Comté s'inscrit dans un développement agricole local, social et environnemental. Il s'agit des trois piliers qui permettront d'assurer une production pérenne et un revenu digne aux paysans de la région. Le Cahier des charges, actuellement en cours de révision, est un outil de protection, doté de mécanismes d'auto contrôle et de règles strictes qui expliquent aujourd'hui la santé économique de la filière. Côté syndical nous avons toujours défendu cette nécessité d'être stricts et fermes et l'histoire nous donne raison.

A ce titre nous tenons à attirer votre attention sur certains points où nous souhaitons pouvoir compter sur votre vigilance et celle de vos services.

Trois petites fermes valent mieux qu'une grande : L'enjeu est de maintenir un nombre de paysans nombreux sur des structures viables et vivables. Les nombreux départs à venir ne peuvent pas se traduire par une diminution drastique du nombre de paysans et/ou agrandissement de structures qui à terme ne seraient plus dirigées par des chefs d'exploitation (voir clause du Cahier des charges AOP Comté en cours de validation). Nous serons très vigilants sur toutes les procédures de transmission et de reprise, notamment ce qui relève de contournement des règles d'attribution.

Le fonctionnement coopératif de notre filière autour des coopératives nombreuses sur notre

territoire est un gage de réussite et de pérennité de la filière : Le cahier des charges est un outil collectif qui nous protège, il a fait ses preuves. Nous souhaitons maintenir cette structuration, sans favoriser le développement de grands groupes. Il convient aussi de prendre en compte les difficultés inhérentes à la gestion de ces structures directement par les paysans (volet épuration / consommation d'eau des coopératives de fromagerie et accompagnement technique nécessaire dans un contexte où les compétences en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement se raréfient). Un soutien véritable à la mise en formation massive de techniciens qualifiés en eau et assainissement est indispensable (cf. formation GEMEAU de l'ENIL Mamirolle). Des moyens pour ces formations et pour l'embauche doivent être activés.

Notre territoire est riche de diversité environnementale de par ses zones pastorales, ses haies, ses affleurements rocheux ses zones humides ou ses rivières : Nous espérons un appui ferme de vos services pour permettre la protection de ces biens communs. Pour ce qui relève de l'AOP Comté, c'est tout un système de production herbager ainsi qu'une image qui fait la renommée et la relative prospérité du Comté. Sans cette image, la pérennité de la filière serait compromise. De notre point de vue la protection des prairies permanentes et des IAE, dans un objectif également climatique (voir l'étude Clim'AOP portée par la Confédération paysanne) doit être posée. Au-delà, la préservation de la ressource en eau est un pilier de la production fromagère de manière indiscutable. Nous serons vigilants et impliqués dans le processus Nutrikarst afin que des mesures concertées mais surtout concrètes et efficaces émergent enfin sur le terrain. Nous attirons l'attention sur la **mise en cohérence** des différentes instances amenées à traiter de la problématique de l'eau (EPAGEs, plan rivières karstiques, zones vulnérables nitrates...) à l'échelle de la zone AOP notamment, pour **éviter la multiplication des lieux de débats et la superposition des règles qui ne sont plus compréhensibles pour les paysans.**

N'ajoutons pas des drames sociaux aux catastrophes environnementales : Si le respect des réglementations doit permettre de protéger la flore et la faune de notre territoire, il est indispensable de ne pas oublier que derrière chaque paysan-ne se cache une personne humaine et une famille. Les interventions de vos services ne doivent pas viser à criminaliser et culpabiliser les paysans. Les erreurs sont bien souvent liées plus à l'ignorance qu'à la volonté de nuire. Les relevés d'infractions doivent être contextualisés et les sanctions proportionnées.

4. Foncier : °+ de transversalité et un accès + égalitaire

Ainsi que la mission DDT sur le foncier agricole a pu le révéler, il est nécessaire que cette question soit traitée de manière transversale pour éviter la superposition de règles et manque de cohérence (par exemple la CDPENAF n'aborde pas les questions d'impact agricole ou de prix des terres mais uniquement l'urbanisme)

Le système des Autorisations d'exploiter n'est pas opérant (détourné, dévoyé)

Nous continuons à ne pas nous satisfaire du fonctionnement des CCS qui arbitrent des attributions de foncier en dehors du champ de compétences régalién. Le fonctionnement de ces commissions peut en outre induire en erreur des candidats au foncier car elles ne sont pas garantes du Schéma des structures. Elles ne sont pas habilitées à trancher en amont des CDOA.

Egalité de traitement et égalité d'accès aux droits à paiement de base (DPB)

Par exemple, il est nécessaire de procéder à l'activation des fractions de DPB pour toucher les nouvelles aides PAC en maraichage : comment faire quand on est NIMA en milieu péri urbain ? Quelle réserve à l'intérieur de la réserve départementale pour les règles de priorité ?

=> Changer les règles d'accès aux DPB au sein de la réserve départementale pour ne pas exclure des installés ou nouveaux installés.

=> nous dénonçons les limites d'un mécanisme de répartition des aides PAC qui est défavorable pour les activités comme le maraîchage (remettre en question les aides à la surface et les substituer par un financement à l'actif) alors même que ces productions participent à la relocalisation de l'agriculture, à la souveraineté alimentaire et alimentent les Plans Alimentaires Territoriaux. Nous estimons qu'une politique publique ambitieuse doit articuler productions agricoles et réponse à la précarité alimentaire. A minima, les objectifs d'EGALIM sur les restaurations collectives doivent être respectés. **En résumé, il faut préserver du foncier pour atteindre les objectifs de fournir en circuit courts.**

=> la question des montants de reprise (capitiaux, foncier) et du risque d'un endettement inassumable est réelle. Il faut absolument une politique publique forte pour cette question sans quoi l'objectif de remplacement et d'installation ne pourra être atteint.

Autres questions relatives au foncier

- Quelles seront les modalités d'application du ZAN, notamment sur les zones à forte pression démographique (zones frontalières...): comment l'articulation entre agriculture et accroissement de population est elle possible ?
- Nous resterons vigilants sur la révision du SDREA
- **Quelle sera la ligne vis à vis de l'agrivoltaïsme dans le Département ?** Nous tenons à ce que les surfaces pastorales, même non arables, et qui ont un intérêt agricole et environnementale soient préservées à ce titre vis-à-vis de projets de promoteurs ou autres.

4 Bis : Foncier : des dossiers locaux qui nous préoccupent fortement

Dossiers où la Conf est mobilisée sur des situations individuelles

- installation Claire Guyon et médiation avec la commune de Rochejean : votre prédécesseur ainsi que le Sous Préfet de Pontarlier ont suivi ce dossier avec attention, nous vous demandons la même implication.
- la Chevillotte avec urbanisation sans autorisation qui menace l'activité maraîchère. Il faut mettre fin à des situations d'impunité. Nous tenons un dossier à votre disposition.

Attention à des traitements différents (ex arrachage de haies pour raison de sécurité routière) entre agriculteurs et autres professions

5. Installation et « parcours » : quels organismes pour accompagner des projets « différents »

Le projet de LOA pose l'idée d'un guichet unique pour l'installation. Une meilleure lisibilité et un égal accès sont souhaitables.

Cependant l'accompagnement aux projets agricoles, notamment avec diversification, doit être pluraliste et ne pas se limiter aux Chambres d'Agriculture.

Nous craignons une sélection des dossiers en fonction d'une facilité de traitement. Or certains organismes ne sont pas qualifiés pour accompagner des dossiers en « diversification » et les évaluer du point de vue technique et économique. Il nous paraît aussi important que vous incitez les collectivités à conduire une politique volontariste pour favoriser des installations de relocalisation

agricole et alimentaire, notamment en activant leurs surfaces détenues dites « communaux » ou en participant à des fonds de garanties du foncier dédié à des installations nouvelles.

6. POLITIQUE GRANDS PREDATEURS :

Nous avons interpellé votre prédécesseur à plusieurs reprises, sans réponse à ce jour. Notre organisation syndicale a même été écartée de plusieurs rencontres sur le sujet (venue du Préfet coordinateur à Chapelle des bois fin 2023, table ronde avec le Ministre en octobre 2022, participation « de justesse » au comité de pilotage de l'agence régionale de la biodiversité). Pourtant nous portons des demandes constructives et mesurées et participons aux commissions pluralistes.

- Le discours « zéro prédation » est un leurre alors qu'il faut envisager anticipation et moyens de protection.
- **Nous demandons la protégeabilité et l'indemnisation de TOUS les élevages (notamment plein air et monogastriques) : nous avons des éleveurs victimes de prédation et de dégâts qui ne sont de fait pas indemnisés (poules...).**
- Communication : l'information exhaustive (fiche d'urgence...) doit passer par le service DDT Agricole, la transparence est nécessaire. Les éleveurs qui se situent dans des zones d'attaque ont le droit absolu d'être informés en temps et en heure afin d'avoir la liberté de protéger leur troupeau s'ils le décident. Notre syndicat n'est pas destinataire des informations, nous n'avons eu aucune communication officielle sur toute l'année 2023 hors comité grand prédateur à la fin de l'année. Cette situation est propice à la propagation de rumeurs qui ne sont pas de nature à apaiser la situation et alimente les fantasmes des extrémistes de chaque côté.
- Il faut des moyens suffisants alloués à la louveterie
- Le rôle de la mission ARB n'est pas forcément clair (moyens mis à disposition pour la protection) => nous tenons à ce qu'une cohérence soit conservée sous la houlette des services de l'Etat. **Nous attendons que l'Etat assume pleinement ses responsabilités sur cette politique prédateurs et en soit le chef d'orchestre.**
- Anticipation et diagnostics : engagements et soutiens pour tous les éleveurs volontaires
- Communication envers les communes et usagers de la nature (prévention des conflits d'usage chiens de protection) : c'est votre rôle auprès des Maires, des associations et des organismes de tourisme que d'organiser et pacifier les relations sur le terrain.
- **Information et transparence sur les prédatons et les dispositifs crédits d'urgence**
- **SIMPLIFICATION dossiers de demandes d'aides** = inutiles d'en rajouter (justificatif fiscal pour les croquettes + aide toujours pas versée même pour dossier complet, « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les acquéreurs d'un chien ou chat depuis le 1er octobre 2022. Cette mesure fait partie de celles contenues dans la loi contre la maltraitance animale votée en novembre 2021, délivré par une personne détenant l'ACACED ..). Vous conviendrez qu'il est incongru de demander à un éleveur de prouver sa capacité à détenir un animal de compagnie quand il s'agit de se doter d'un chien de protection, qui est un animal de travail avec un statut particulier que nous demandons (là aussi pour éviter des conflits d'usage, notamment des interventions des SPA).

7. VERSEMENT DES AIDES D'URGENCE

- **Aides d'urgence (bio notamment et MAEC)** : principe d'équité, les critères sont pénalisants notamment pour les entreprises qui anticipent, plafond de versement minima, dossiers lourds avec multicritères finalement excluant

8. ACCESSIBILITÉ et RELATIONS AVEC LES SERVICES PUBLICS

• Relation Services Environnement

Bonnes relations avec l'OFB (rencontre officielle le 30 janvier), bons résultats de l'atelier TOPO, des agents qui doivent être sur le terrain

Nous accueillons favorablement la proposition d'un guichet unique DDT pour répondre aux questions qui sont à la jonction entre agriculture et environnement (il faut une seule info claire sur les haies avec un accompagnement de terrain).

Maillons à développer entre règles et application sur le terrain avec du conseil en amont (moyens pour aller sur le terrain et apporter connaissance et conseils, ce qui n'est pas aujourd'hui une mission de l'OFB + réactivité avec des agents en nombre suffisant)

Par contre gestion de N2000 dans le site Moyenne Vallée du Doubs catastrophique : quelle articulation BCAE et N2000 ?

• Accessibilité du service public :

- Nous alertons sur un sentiment général de perte de proximité avec les services de manière générale
- DDT OK mais inquiétude pour Région injoignable (pas d'organigramme, pas de réponse..), MSA difficile aussi.....cela accroît le sentiment de malaise et de non considération des paysan-nes
- Concernant les délais de paiement, ils arrivent que es remboursements de TVA par les services des impôts souffrent de retard parce que des demandes de vérifications sont faites par ces services même lorsque les déclarations sont fournies par des experts comptables. Là c'est la trésorerie des fermes qui est mise à mal. Il manque manifestement des agents dédiés.

• Traitement des dossiers FEADER : source de grands mécontentements

- Dossiers aides urgence encore en attente
- Dossier DJA ou investissement encore en attente
- Dossiers FEADER « du zèle » sur la multiplication des formulaires pour dire qu'on peut enfin présenter le dossier, sur les précisions, des contrôles reportés (il y a de la neige, on a pas d'autre dossier vers chez vous...) des dossiers en attente depuis 2021
- Est-ce que la convention ASP a été signée pour la Région ?

9. Filière APICOLE

- Concernant les problèmes de vente, le marché du miel et de la gelée royale est saturé par les produits d'importation. Les rayons de magasins débordent de miel du Mexique, d'Uruguay, d'Ukraine et le prix du miel s'effondre pour les apiculteurs qui le vendent en gros. Les transformateurs achètent le miel à un prix dérisoire et c'est exactement la même chose pour la gelée royale au point que la profession nous demande de moins produire! Un comble ! Les importateurs tels que Famille Michaux ou Famille Mary indiquent qu'ils achètent à l'étranger parce qu'on ne peut pas produire au niveau français. C'est complètement faux. Ils cassent la profession.
- Concernant la réglementation sur les traitements contre varroa, les services vétérinaires nous interdisent l'acide formique parce qu'il est efficace en utilisation seul, sans aucune

formulation. Or on n'a pas la possibilité au niveau européen de déposer une AMM sur une molécule active seule, il faut qu'elle soit formulée avec des adjuvants. C'est la même chose pour l'acide oxalique qu'on peut utiliser en le mélangeant avec un sirop de sucre maison sauf qu'une AMM a été déposée par une boîte qui le mélange avec du sucre en poudre (et il faut mélanger le tout avec le sirop de sucre maison!) Le prix est ainsi multiplié par 10! **Nous avons été menacés par les services vétérinaire de destruction de nos ruches et de notre miel si nous utilisons ces molécules sans AMM alors que nos voisins Suisse recommandent l'acide formique (qui ne coûte pas grand chose et est hyper efficace) et que l'Italie est très tolérante pour l'usage de l'acide oxalique seul.** Ici ce sont les industries pharma qui ont fait pression pour nous enlever ces produits naturels et sans résidus dans le miel et dans les ruches. De plus les deux produits sont autorisés dans le cahier des charges de l'Agriculture Biologique! Mais pas par l'Etat Français. Vous voyez comme on marche sur la tête!!!

10. BIOSÉCURITÉ :

Une expérimentation proposée par la Confédération paysanne est en cours sur des élevages.

Là encore, la transversalité et les échanges avec les services de la DDETSPP sont nécessaires afin que l'Etat mette ses politiques en cohérence avec des paramètres économiques et territoriaux. Les élevages plein air sont particulièrement menacés et à l'angoisse des éleveurs, il est répondu par des normes bien souvent inapplicables sur le terrain.

Nous appelons à faire attention à la non transposition de règles d'élevage industriel au plein air .

En outre, quel dispositif d'alerte et quelles règles en cas de Grippe Aviaire, Peste Porcine Africaine et Aujesky ? (1 cas pour ces derniers dans le Doubs il y a 2 semaines, aucune info, les chiens de chasse sont vecteurs et aucune entrave à leur circulation)

Enfin, Nous demandons des explications sur les mesures récemment annoncées, avec des écrits et nous espérons un traitement de terrain qui sera fait avec discernement. Nous souhaitons formaliser des occasions d'échanges réguliers avec vous (invitation au Salon à la Ferme 17 février à Saint Juan).

Pour la Confédération Paysanne 25/90, la délégation composée de

Jean Michel BESSOT, Gérard COQUARD, Claire GUYON, Nicolas LECATRE, Laurence LYONNAIS.